



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU **MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2023 A 19F100 ESSONNE

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte Cenqui régulièrement convoqué le 16 mars 2023 conformément au Code Général des Collegies des Col régulièrement convoqué le 16 mars 2023 conformément aux articles L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Marc LE MEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Danièle GARCIA), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Naïma FERROUDII), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Heritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUI).

Absent Excusé:

Yassin LAMOUI, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY.

Nombre de membres

composant le conseil: 39

en exercice: 39 présents: 22 représentés: 10

absents: 7

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Marc LE MEUR est élug secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Délibération n°23-22

DGA: Jean-François VERDAGUER

Service: FINANCES

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU ESSONNE 3 0 MARS 2023

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGET ANRES 2023 du BUDGET

PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1,

CONSIDERANT la Commission budgétaire consultée en date du 13 mars 2023,

APRES la présentation de Monsieur le Maire et l'intervention des représentants des groupes constituant le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 du Budget principal Ville, ciannexé.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2023 pour le Budget principal Ville.

M. CHOLLET, Mme SCHLATTER, M. BESSE, Mme ROLLY quittent l'assemblée avant le vote.

VOTE le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 pour le Budget principal Ville.

VOTE

Pour : 32

Contre:

Abstention

Pour extrait co

Frédéric PETITT

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Age



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.